

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le mardi 20 septembre 2022

### SEGUR DE LA SANTE

## **Le GEPSO et l'association COD3S demandent l'extension du Complément de traitement indiciaire (CTI) à tous les agents de la Fonction publique hospitalière (FPH)**

Le Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSO) qui regroupe plus de 700 établissements et services publics sociaux et médico-sociaux répartis partout en France et l'association COD3S alertent sur la situation préoccupante des exclus du Ségur de la santé et plus globalement sur la crise du recrutement qui touche tout le secteur.

Depuis deux ans, nos associations – à l'instar des autres Fédérations du secteur associatif - n'ont cessé de demander l'application du Complément de traitement indiciaire (CTI) issu du Ségur de la santé à TOUS les agents de la Fonction publique hospitalière sans exception, quel que soit leur grade et quel que soit le statut ou type d'établissement d'exercice.

**La situation des exclus – et même des bannis du Ségur, tant cela dure ! – est purement et simplement injuste, intenable, dégradante et anachronique.**

**Injuste !** Si la dernière extension du CTI à la filière des métiers de l'accompagnement a constitué une indispensable avancée, force est de constater qu'elle est loin d'être suffisante et satisfaisante. En effet, les agents des filières administrative, de direction, technique et logistique demeurent encore exclus dans certains établissements de la FPH - il s'agit des structures du handicap non rattachés aux établissements de santé ainsi que des établissements de protection de l'enfance - alors que les agents de cette même filière ont été revalorisés dans les hôpitaux et les EHPAD, créant une inégalité de traitement des fonctionnaires hospitaliers.

**Intenable !** Cette situation inéquitable au sein même de la FPH est aussi ingérable pour les établissements exclus où les démissions se multiplient et où les candidatures se font de plus en plus rares. La mise en concurrence des établissements au sein même de la FPH est d'autant plus intolérable qu'elle a été créée par le législateur lui-même ! Il faut stopper l'hémorragie et accorder le CTI à tous les agents de la FPH pour corriger cette injustice au plus vite.

Rappelons que cette exclusion ne trouve aucun fondement ni factuel (tous les agents des établissements du handicap et de la protection de l'enfance ont assuré la continuité de service pendant la crise COVID et les confinements et les personnes du secteur handicap effectuent strictement les mêmes missions qu'ils soient rattachés à un établissement sanitaire ou qu'ils soient agent d'un établissement autonome) ni financier (que sont les 10 à 15 millions d'euros nécessaires au regard des milliards investis dans le Ségur de la santé ?). Cette somme paraît bien dérisoire face aux surcoûts colossaux liés à l'intérim, au turn-over et aux temps passés à recruter : il faut en tenir compte dans les arbitrages budgétaires nationaux !

**Dégradant !** En maintenant cette exclusion de 3000 agents de la FPH, le gouvernement renvoie un message négatif et dévalorisant vis-à-vis des professionnels de la filière administrative, technique et logistique qui, rappelons-le, ont les plus bas salaires dans la fonction publique hospitalière alors que le contexte d'inflation a déjà fortement réduit le pouvoir d'achat.

**Anachronique !** C'est aussi une incompréhension des Directions et usagers des établissements du handicap et de la protection de l'enfance qui sont en droit de s'interroger sur cette mesure à double vitesse, bien loin d'une approche globale de la santé promue par l'OMS et des orientations des politiques publiques prônant la transversalité des parcours et le décloisonnement des secteurs. Y aurait-il les bons usagers d'un côté et les mauvais de l'autre ? Les bons professionnels d'un côté et les mauvais de l'autre ? Tous les agents de la FPH, quels que soient leur fonction et le public dont ils prennent soin, participent, ensemble, au service public sanitaire, social et médico-social. L'ignorer, c'est fragiliser un service public déjà très éprouvé par la crise COVID et aujourd'hui confronté à une deuxième crise, celle du recrutement.

Les départs de personnels et les difficultés de recrutement se traduisent aujourd'hui par une perte dans la qualité de la prise en charge et la sécurité des personnes accompagnées. Le recours aux personnels non diplômés augmente ; les nouveaux projets et les projets de transformation sont devenus plus longs et difficiles à mettre à œuvre. La préoccupation du quotidien aujourd'hui n'est plus l'ambition de la qualité mais parfois seulement la sécurité des enfants et adultes accueillis.

L'accompagnement digne des publics vulnérables nécessite plus que jamais des professionnels considérés eux aussi avec dignité. Cette application du CTI à TOUS est un préalable indispensable avant toute réflexion d'ensemble sur l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social.

Il est indispensable que la question des exclus du Ségur trouve une issue dans le cadre des discussions à venir sur le Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2023 (PLFSS 2023).

**Contacts presse :**

Jeanne Cornaille / GEPSO / [jeanne.cornaille@gepsso.com](mailto:jeanne.cornaille@gepsso.com) / 06 98 95 07 43  
Romain AULANIER / COD3S / [cod3s.national@gmail.com](mailto:cod3s.national@gmail.com) / 01 41 13 09 70